



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 6700

## Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du Grand Palais et les inquiétudes des artistes à ce sujet. En effet, des raisons de sécurité ont entraîné en 1993 la fermeture de ce monument centenaire, mais aucun travail de consolidation ni de restauration n'a été à ce jour entrepris. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin que cet édifice, fleuron de l'art français, puisse revivre de toute sa splendeur et accueillir de nouveau les artistes concernés.

## Texte de la réponse

Fermée pour raison de sécurité par décision ministérielle en novembre 1993, la grande nef du Grand Palais s'inscrit dans le plan de rénovation générale de l'édifice, prévu en deux phases. La première étape, préalable à toute opération de réaménagements intérieurs, permettra de rouvrir provisoirement la grande nef au public à l'occasion des manifestations marquant la commémoration du 3<sup>e</sup> millénaire. Les travaux de consolidation des structures du bâtiment seront en effet terminés pour l'an 2000. Les études architecturales et techniques seront achevées à l'automne 1997 et les travaux commenceront au printemps 1998. Ils dureront deux ans et impliqueront le départ des services de l'université Paris-Sorbonne et de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. Des manifestations pourront donc se tenir au cours de l'été 2000 dans la grande nef restaurée. La seconde étape sera la rénovation intérieure du bâtiment, qui sera entreprise après les fêtes du 3<sup>e</sup> millénaire. Le programme de cette deuxième phase n'est pas encore arrêté. En ce qui concerne les salons d'artiste utilisateurs de la nef du Grand Palais, une solution de relogement a été trouvée au centre de Paris, quai Branly. L'espace Eiffel-Branly assure à tous les salons, grands ou petits, des conditions égales pour tous de confort et de sécurité incomparablement meilleures qu'au Grand Palais. Certes, le coût pour ces associations reste relativement élevé mais il s'agit d'un forfait garanti, bien inférieur au coût du marché, qui est accordé par la société concessionnaire au prix d'un déficit d'exploitation couvert par une subvention du ministère de la culture et de la communication, de 4 millions par an. Jamais auparavant, les salons d'artiste n'avaient reçu une aide aussi importante des pouvoirs publics. Depuis quatre ans, le ministère de la culture a pu, malgré la fermeture du Grand Palais, assurer le maintien de l'activité des salons d'artiste en attendant le retour dans l'édifice. Lors de la programmation des travaux intérieurs et de la future occupation des lieux, les fédérations de salons d'artiste seront consultées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Etienne](#)

**Circonscription :** Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6700

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire** : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 novembre 1997, page 4127

**Réponse publiée le** : 15 décembre 1997, page 4633